



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 avril 2014

L'Office des poursuites et faillites du district de Conches et Rarogne oriental ouvre un guichet avancé à Münster

(IVS).- Pour des raisons organisationnelles, les bureaux de l'Office des poursuites et faillites des districts de Conches et Rarogne oriental ont été transférés à Brigue. Afin d'améliorer le service de proximité, un guichet sera ouvert un jour par semaine à Münster à compter du 15 avril 2014. Il s'agit d'un projet pilote.

Avec 1'969 poursuites enregistrées en 2013, l'Office des poursuites et faillites du district de Conches et Rarogne oriental traite 1.2% du volume cantonal. Pour des raisons organisationnelles, il partage les bureaux de l'Office de Brigue. Malgré un volume d'affaires très limité, le territoire de l'arrondissement de Conches et Rarogne oriental est particulièrement étendu. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture souhaite, dans la mesure de moyens disponibles et des besoins de la population, maintenir un service de proximité.

Ainsi, dès le mardi 15 avril 2014, les clients pourront accéder aux prestations de l'office depuis le bâtiment de la Police cantonale à Münster. Le guichet sera ouvert au public tous les mardis matin, de 9h à 11h. Cette nouvelle organisation est mise en place à titre pilote. Elle permettra de déterminer le besoin d'un tel service pour les clients éloignés du siège de l'office.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80

